



domaine national de Chambord

le directeur
de la communication et des publics

Le 1^{ER} avril 2010

maison des Réfractaires
41250 Chambord
réel. 02 54 50 50 14
fax 02 54 20 31 93

référence : DCP/DJ/DB/2010/0068

Objet : **Conditions d'accès du Domaine National de Chambord aux cavaliers**

L'accès des cavaliers au Domaine National de Chambord est soumis à autorisation préalable en vertu des textes instaurant la réserve nationale de faune sauvage (décret du 4 avril 1974).

Les conditions d'accès des cavaliers sont les suivantes :

- 1) **Les cavaliers doivent faire par écrit une demande préalable d'autorisation au Directeur général du domaine national de Chambord.**

La demande d'autorisation est à adresser à son assistante :

Madame Dania BELLANGER
Château de Chambord
41250 Chambord
Tél 02 54 50 50 12 - fax 02 54 20 31 93
Dania.bellanger@chambord.org

Aucune autorisation ne sera accordée les vendredis de mi-novembre à fin février et les mardis de novembre à décembre.

Elle sera accompagnée d'une documentation sur Chambord (plan) facilitant l'organisation du séjour sur le site.

L'autorisation devra être présentée aux agents du Domaine National de Chambord ou aux gendarmes à cheval chargés de la surveillance du site.

2) Les cavaliers doivent **impérativement emprunter les pistes cavalières à l'intérieur du domaine et ne pas s'en écarter. En aucun cas, les chemins en calcaire autour du château ne pourront être utilisés par les cavaliers.**

Les pistes cavalières longent ou empruntent les voies suivantes :

- route de la Commission : Chambord au pavillon forestier de Thoury (également balisée en sentier GR),
- route de Bracieux : Chambord au pavillon forestier de Bracieux, **piste cyclable interdite**.(sauf au pavillon forestier sur 200 mètres).
- "chemin bas" le long du Cosson : Chambord au pavillon de la Chaussée (également balisée en sentier GR), **piste cyclable interdite**.
- route de Saint Dyé : Chambord au pavillon de Saint Dyé,
- route François 1er : Chambord au pavillon de Muides,
- berge sud du canal à 20 mètres du plan d'eau hors du chemin piétonnier
- berge nord : Accès bitume Faisanderie + bitume Fer à cheval direction rond François 1^{er}

La praticabilité des pistes cavalières notamment, pour les routes de Bracieux et de la Commission, est toujours sous réserve des conditions météorologiques, particulièrement au printemps et en automne lorsque le sol est détrempé.

Les cavaliers doivent être expérimentés et très attentifs à ne pas quitter la piste balisée, au risque d'exposer leur monture et eux-mêmes, à des risques graves.

En **zone ouverte au public** (quart Nord-Ouest du parc), le passage dans les layons (ou limites de parcelles forestières) est toléré ; **mais en aucun cas, les sentiers pédestres balisés** (circuits Bretache, Hannetière, Brosse et Parquets Assémond) **ne peuvent être empruntés**.

Les cavaliers peuvent ne pas être les seuls à les emprunter et respecteront les autres utilisateurs : piétons ou cyclistes.

3) l'accès est **interdit de nuit**.

4) le **balisage** est formalisé par des panneaux représentant un cavalier sur fond ardoise au débouché des pistes sur les routes.

5) Pour le **stationnement des chevaux**, un emplacement a été spécialement aménagé à cet effet le long des écuries du maréchal de Saxe (côté Nord-Est), à proximité du centre équestre sur le plan d'eau aux abords du château. Il nécessite une surveillance permanente des chevaux. Un véhicule d'intendance est toléré à côté des barres d'attache. Il est **strictement interdit de stationner en dehors de cet emplacement**.

6) Les chevaux doivent être sains et leurs documents vétérinaires en règle. Les attestations de vaccination pourront être demandées par les agents de surveillance.

7) L'utilisation des pistes cavalières se fait sous l'entière responsabilité des cavaliers qui doivent être assurés. Le Domaine National de Chambord ne pourra être tenu responsable de tout incident qui serait lié au mauvais état des pistes ou aux réactions des chevaux (face au public, aux animaux, au terrain).

8) Dans l'hypothèse où un ou plusieurs véhicules accompagnent la randonnée, ceux-ci doivent se soumettre strictement aux prescriptions de circulation et de stationnement en vigueur sur le Domaine National de Chambord.



Dominique JAUZENQUE

Copie à :

- Direction Générale
- Direction du Patrimoine Bâti
- Direction du Patrimoine Naturel
- Poste de Gendarmerie
- Service « Manifestations – Locations d'espaces »
- Service « Réservations »
- Eric Johannot, Chef du Service de la visite et de l'Action culturelle
- Solange Matheron + Isabelle Chatry Delhaye-Prat (Equipe éducation de la forêt)